DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MIL DIX-NEUF

L'An deux mil dix-neuf le quatorze Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07/11/2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Jean-Serge HURTEVENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Jean-Serge HURTEVENT – Anne-Sophie FERNANDES

– Daniel JAVELOT – Marc BADILLER – Samira SALHIJOLIT – Pascal VISCIÈRE – Jean-Pierre HARDOUIN – JeanClaude MENEAU – Adèle DENIS – Sophie BABIN – Ingrid
MOIRET – Fabien BARREAU et Elodie ROUSSEAU.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS: Elisabeth CHAUBET qui donne pouvoir à Pascal VISCIÈRE, Martine LÉON qui donne pouvoir à Adèle DENIS et Damien VANWATERLOO qui donne pouvoir à Jean-Serge HURTEVENT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elodie ROUSSEAU.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2019 est approuvé.

I – <u>BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2019</u>

Considérant le rachat d'emprunts (délibération n° 2019-088) et l'emprunt contracté (délibération n° 2019-089) pour le réaliser, il convient d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2019.

Le Conseil Municipal après délibéré unanime (16 pour) ; Vote la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
627 - Services bancaires	+ 800,00	
023 – Virement à section d'Investissement	- 37 400,00	
66111 – Intérêts d'emprunt	+ 1 500,00	
6681 – Indemnité remboursement anticipé	+ 35 100,00	
Total section fonctionnement	0,00	
1641 – Capital emprunts	+ 575 800,00	
165 – frais bancaires	+ 400,00	
021 – Virement de la section de Fonctionnement		- 37 400,00
1641 – Emprunt reçu		+ 612 000,00
165 – Cautions reçues		+ 1 600,00
Total section investissement	+ 576 200,00	+ 576 200,00

N° **2019-097** Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

II – <u>BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2019</u>

Considérant les travaux réalisés en régie par le personnel communal ; entourage des plateformes O.M. (10 643,93 €) ; aménagement d'une rampe d'accès PMR à la salle Associative au Bourg (4 478,24 €) et aménagement du Circuit des Caves (1 752,13 €) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

Vote la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
722/042 - immobilisations corporelles		16 874,30 €
023 – virement à l'investissement	16 874,30 €	
Total section fonctionnement	16 874,30 €	16 874,30 €
2151/040 - Aménagement voirie	10 643,93 €	
21318/040-F - Salle Agnès SOREL	4 478,24 €	
2151/040-ZB – Circuit des Caves	1 752,13 €	
021 – virement du Fonctionnement		16 874,30 €
Total section investissement	16 874,30 €	16 874,30 €

N° 2019-098 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

III <u>BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4/2019</u>

Considérant la vente de la parcelle ZV 167 (Hameau de la Croix), les travaux de modification de l'ossuaire, de défense incendie et les admissions en non-valeurs, il convient de régulariser certains comptes du budget 2019.

Le Conseil Municipal après délibération unanime (16 pour) ; Vote la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
7761-042 Différences sur réalisations		547,17 €
675-042 valeur cession	833,17€	
192-040 plus/moins value cession immo	547,17€	
2111-040 Terrains nus		833,17€
2315-110 – Travaux de Voirie	-6 200,00 €	
2312-117 – Cimetière	+ 1 200,00 €	
2315-118 – Défense incendie	+ 5 000,00 €	
6541 – admission en non valeur	+ 300,00 €	
752 – revenus des immeubles		+ 300,00 €
Total	1 680,34 €	1 680,34 €

 $m N^{\circ}$ 2019-099 Publiée le m 16/11/2019 reçue en Préfecture le : m 18/11/2019

IV – AVIS SUR RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de 2 agents du service technique (en décembre et juin derniers).

Considérant que le budget de l'EAU a été transféré à la Communauté de Communes en janvier 2019, le poste d'adjoint technique principal 2ème classe associé est resté vacant.

Considérant la mutation d'un adjoint technique en juin dernier et la vacance de ce poste jusqu'à ce jour,

Considérant que le service ne peut être assuré par seulement 2 agents,

Considérant que l'adjoint technique recruté en qualité de saisonnier du 1^{er} Juin au 30 Novembre 2019, donne toute satisfaction.

Monsieur le Maire propose de le recruter à compter du 1^{er} décembre 2019 sur le poste d'adjoint technique vacant depuis juin dernier.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce recrutement (15 pour, 1 blanc)

V - <u>SOREGIES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LA DESSERTE EN GAZ (68898C).</u>

Monsieur VISCIERE présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition gratuite de terrain communal où seront enterrées deux unités de stockage de propane. Le premier site sera installé sur la parcelle ZV 233 « La Croix » sur une surface de 166 m².

Monsieur BADILLER donne son avis et fait remarquer que l'emplacement est situé trop près du Groupe Scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 pour, 5 contre, 3 abstentions)

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle ZV 233 (166 m²).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes à ce dossier

N° 2019-100 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

SOREGIES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS POUR LA DESSERTE EN GAZ c

Monsieur VISCIERE présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition gratuite des terrains communaux où sera installée une unité de stockage de propane. Le second site sera installé sur les parcelles AM 148 et AM 149 « Chemin de la Prairie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour);

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition gratuite des parcelles et AM 148 - AM149 (66 m²)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes à ce dossier

N° 2019-101 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

VI - COMITÉS DE JUMELAGES – APPROBATION CONVENTIONS

Monsieur JAVELOT présente les conventions concernant les jumelages.

La première concerne les dispositions prises par les Communes adhérentes du Ridellois entre elles et la seconde l'engagement pris entre les Communes et les Comités de jumelage concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

APPROUVE la convention entre les Communes du Ridellois à propos des jumelages **APPROUVE** la convention entre les Comités de Jumelage et les Communes adhérentes

AUTORISE le Maire à signer les conventions

N° 2019-102 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis négatif rendu par l'Architecte des Bâtiments de France, sur le permis d'aménager de la requalification de la traverse d'agglomération. Les diverses prescriptions concernant les trottoirs (couleurs,

matériaux), les bordures (matériaux, couleurs), le revêtement de la circulation piétonne et le mobilier urbain sont facilement réalisables et n'entraînent pas de surcoûts.

Lors de sa rencontre avec SATIVA, il leur a demandé s'il était possible de déposer un plan d'aménager à chaque tranche de travaux, car la partie basse (tranche 1 de travaux 2020) est moins impactée par le refus. Mais, non ce n'est pas possible, c'est un aménagement de l'ensemble de la rue de Chinon (de la Mairie au pont de l'Indre). Considérant que l'aménagement au niveau de la Place du Café est problématique, car les avis divergent autour de la table sur la solution à retenir et que l'ABF souhaite une placette ce qui retire du stationnement.

Monsieur le Maire propose de sursoir à la décision de l'aménagement global, jusqu'après les élections municipales, car le Conseil actuel à des avis contraires.

Par contre, il parait judicieux pour tous, de ne pas perdre le bénéfice des subventions 2020 et de déposer les dossiers de demande FDSR et DETR, pour la tranche 1 des travaux (du pont au pôle social) sur laquelle tout le monde est d'accord.

VII - FDSR 2020 - REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE 1ère TRANCHE

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel à projet du Conseil Départemental concernant la répartition du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2020. A ce titre, l'enveloppe socle réservée à la Commune de CHEILLÉ est de 23 874 €. Il propose au Conseil Municipal d'inscrire l'enveloppe socle sur la requalification de la Traverse de La Chapelle 1^{ère} Tranche et de candidater au titre de l'enveloppe projet sur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour);

APPROUVE l'inscription au Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2020 pour la requalification de la Traverse de La Chapelle 1ère Tranche d'un montant de **290 000,00** € H.T.

INSCRIT l'enveloppe <u>socle</u> de 23 874 €

cette même opération.

CANDIDATE au titre de l'enveloppe projet à hauteur de 63 126 €

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

- ➤ FDSR « socle » : 23 874 €
- ➤ FDSR « projet » : **63 126 €**
- ➤ DETR: **145 000** € (50%) demande en cours
- ➤ Auto financement / Emprunt : **58 000** € (20%)

AUTORISE Monsieur le Maire de signer le dossier de demande de subvention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

N° 2019-103 Publiée le 27/11/2019 reçue en Préfecture le : 27/11/2019

VIII - DETR 2020 - REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE 1ère TRANCHE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'inscrire le projet requalification de la Traverse de La Chapelle 1^{ère} Tranche au titre de la DETR 2020.

D'un montant de 287 000 € H.T. cette opération peut être subventionnée de 20% à 80%.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (16 pour);

DEMANDE l'inscription du projet requalification de la Traverse de La Chapelle 1^{ère} Tranche d'un montant de **290 000 € H.T**. au titre de la D.E.T.R. 2020 – MOBILITÉ DURABLE

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible,

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Plan de financement :

➤ DETR: 145 000 € (50 %)

FDSR: : 87 000 € (30 %) demande en cours
 Auto financement / Emprunt: 58 000 € (20%)

N° 2019-104 Publiée le 27/11/2019 reçue en Préfecture le : 27/11/2019

IX - CCTVI - Appel à projet Touristique - Fonds de concours 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40 :

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous ;

Entendu l'exposé d'Anne-Sophie FERNANDES en charge du dossier ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 pour) le Conseil Municipal ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours, au titre de la répartition du produit de la taxe de séjour 2020, à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de l'extension de la piste cyclable de CHEILLÉ à RIVARENNES de 3 000,00 € ; **ÉTABLIT** le plan de financement comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
M.O., équipements, élaboration, promotion	10 000,00 €	
Fonds de concours CCTVI		3 000,00 €
Fonds propres		7 000,00 €

N° **2019-105** Publiée le 19/11/2019 reçue en Préfecture le : 19/11/2019

X - SAVI – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE (28/10/2019 au 28/11/2019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête publique du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI), concernant la Déclaration d'Intérêt Général et de l'autorisation des travaux de restauration des rivières du bassin de l'Indre aval et ses affluents qui se déroule du 28 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 07 Octobre 2019 le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Entendu l'exposé de Samira SALHI-JOLIT,

Le Conseil Municipal après délibéré unanime (16 pour)

EMET un avis favorable à l'enquête publique du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI), concernant la Déclaration d'Intérêt Général et de l'autorisation des travaux de restauration des rivières du bassin de l'Indre aval et ses affluents.

N° 2019-106 Publiée le 16/11/2019 recue en Préfecture le : 18/11/2019

XI - VENTE DE BOIS

Monsieur BADILLER informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec la S.A.S. GUILLON pour l'abattage et vente d'un lot de 35 peupliers (près de l'aire des étangs). La proposition est de 1 150 €.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité (16 pour);

ACCEPTE la proposition de la SAS GUILLON de 1 150 € pour le lot de 35 peupliers.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'encaisse.

N° 2019-107 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

XII - REMBOURSEMENT ACHAT DIRECT

Madame Coline LAURIN, a effectué des achats en ligne avec sa carte bancaire, pour le compte de la Commune, pour un montant de 85,49 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime (16 pour) ;

ACCEPTE de rembourser la somme de 85,49 € à Madame Coline LAURIN.

N° **2019-108** Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

XIII - CCTVI - APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la Commune auprès de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Il est précisé que le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

Il est rappelé également que les représentants de la Communes rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'EPCI.

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau (CCPAR) et de la Communauté de Communes du Val de Indre (CCVI)au 1^{er} Janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI);

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-260 en date du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 191-18 du 23 Janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 181-260 du 19/12/2018 relatif aux modifications statutaires de la CCTVI;

Vu les statuts de la CCTVI et notamment son article 3;

Vu la délibération n° 2019.10.A.1.1. du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019 portant sur la présentation du rapport d'activité 2018 de la CCTVI ;

Considérant le rapport d'activité de la CCTVI;

Il est proposé au Conseil Municipal ; de prendre acte du rapport d'activité 2018 de Touraine Vallée de l'Indre et de transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (15 pour 1 contre); **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de Touraine Vallée de l'Indre **TRANSMETTRA** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

N° 2019-109 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

XIV - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-037 en date du 09 avril 2014, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et

des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a utilisé cette délégation :

EYMET Village : 2 186,21 € H.T. (Colis de fin d'année)

CLAVEAU : 348,40 € H.T. (changement éclairages salle informatique école)

NUMERISCANN: 132,00 € H.T. (vectorisation logo communal) NUMERISCANN: 620,00 € H.T. (flyers circuits des caves)

LOGISTIC FUNERAIRE : 980,50 € H.T. (modification ouverture ossuaire)

POLI-PNEUS: 1 998 € H.T. (Réparation tracto pelle)

MANUTAN : 2 305,00 € H.T. (dalles jeu extérieur cour maternelle) ECF CERFA : 2 094,30 € H.T. (FIMO transport de personnes)

VEOLIA: 1 950, € H.T. (remplacement Pi 16)

N° 2019-110 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 - Admission en non-valeur

Madame la Secrétaire présente au Conseil Municipal une liste d'admission en non-valeur, établie par Madame LIMET, Comptable Public, concernant des factures EAU-ASSAINISSEMENT (de 2014 à 2018) d'un montant de 257,58 €. Il précise que ces factures impayées à ce jour, ne sont pas annulées et peuvent toujours être réglées.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité (16 pour); **ADMET** la somme de **257,58** € en non-valeur qui sera imputée à l'article 6541, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état de non-valeur.

N° 2019-111 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

2 – Toiture silo bois

Monsieur BADILLER rappelle l'affaire de la toiture du silo bois. Suite à la réunion de concertation entre les diverses assurances, un protocole d'accord a été établi. Dépose complète de la couverture et de la charpente, remplacement de la charpente, réalisation d'une couverture ventilée et mise en place de grilles de ventilation sur les parois verticales. Monsieur BADILLER précise que l'on pourra constater à cette occasion si les murs ont été atteints et cela devra faire l'objet d'une nouvelle procédure.

Le coût final est de 5 183,45 € H.T. pris en charge par les parties en garantie décennale et les travaux seront réalisés pour la fin novembre 2019.

Le protocole précise que la Commune renonce à tout dédommagement.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanimement (16 pour)

ACCEPTE les termes du protocole

AUTORISE Le Maire à signer celui-ci

N° 2019-112 Publiée le 16/11/2019 reçue en Préfecture le : 18/11/2019

INFORMATIONS

Commission Finances le 27 Novembre 2019 à 18h30

COMPTES-RENDUS COMMISSIONS

CR tourisme 15 octobre 2019

Présent JSH Babeth Samira ASF Excusé JC Meneau

Ordre du jour : circuit de rando Agnès Sorel et circuits des caves.

- Pour la cctvi, nous devons terminer le dossier pour la présentation de notre circuit de randonnée Agnès Sorel. Nous avons besoin de photos pour illustrer le flyer fait par la comcom ainsi que 2 textes qui donnent le ton pour ce circuit et notre commune et divers renseignements sur les sites, cônes de vues...
- Pour les circuits des caves, nous devons terminer ce dossier et ainsi celui de Leader pour fin décembre et celui pour la cctvi au titre de la taxe de séjour. Nous choisissons dans un premier temps de faire redessiner le logo de Cheille de façon à avoir ce logo en fichier vectorisé puis de créer un flyer pour ces circuits. Le dossier est ok pour la cctvi (la taxe de séjour)

CR tourisme 13 novembre 2019

Présent JSH Babeth Samira JC et Asf

Ordre du jour : circuit de rando Agnès Sorel, circuits des caves et projets touristique au titre de la taxe de séjour

- Nous terminons le dossier du circuit de rando. Les deux textes sont ok, les points particuliers notés sur la carte. Babeth amène les photos demain, le dossier pourra partir.
- Numeriscann nous a fait parvenir le devis pour le dessin du logo, le BAT est signé. Nous avons reçu le devis pour les flyers, nous signons pour 2000 et nous avons envoyé cartes et infos nécessaires pour la création. Nous avons reçu des maquettes, l'une fait l'unanimité. Nous demandons des modifications et ajoutons un texte, les services proposés par la commune et nous attendons le retour.
- Projets au titre de la taxe de séjour

Nous souhaitons proposer l'aménagement d'aire d'accueil touristique au bourg, une sur l'aire du vieux chêne et une seconde à la salle Agnès Sorel. ASF chiffrera pour le CM 3 tables, 2 poubelles double, 2 rack à vélo, 2 plateformes et la plantation de 12 arbres

Compte rendu « commission voirie » du 04/11/2019 »

<u>Présents</u>: J-S Hurtevent - S. Babin - M.Badiller - J-Cl Meneau – J-P Hardouin – F. Barreau – P. Viscière – M. Levassor

Parking « rue des Artisans »

Actuellement, 3 bus, un camion chargé de piscine et 3 voitures stationnent à peu prêt tous les jours sur l'emplacement. Beaucoup de poids lourds et camping car viennent faire demi tour, certainement du au GPS.

Propositions

Mettre en place un parking de bus, environ 5 à 6 places de stationnement pour bus et PL, associé à 7 à 8 places parking voitures.

L'entrée se ferait côté « rue des artisans » avec un rond point, de façon à pouvoir faire demi tour pour sortir par où les véhicules sont entrés.

Le stationnement se ferait en épis, l'abri de l'arrêt de bus serait déplacé pour ne pas géner le stationnement des bus.

Ce parking serait mixte, bus, PL et covoiturage.

Il a été demandé de faire faire une étude par l'ADAC.

Revêtement route des ponts.

A l'origine il a été budgété 42000€ pour la réalisation des travaux de réfection de toute la chaussée, environ 250m sur 5,60m de chaussée en moyenne. Après réflexion d'aménagement de trottoirs, il va être demandé à l'entreprise TPPL de ne faire que les parties vraiment malades, à savoir le milieu de chaussée sur environ 1,50m et la totalité de la chaussée devant l'entrée du petit parking. On vérifie que le pont sur l'Indre est bien sur Azay.

TOUR DE TABLE

Samira SALHI-JOLIT annonce le démarrage du chantier de l'éco-quartier, un courrier va être adressé aux riverains. La signature avec NEGOCIM est le 2 Décembre.

Jean-Pierre HARDOUIN signale avoir été victime d'incivilités.

Sophie BABIN dit qu'il serait bien de mettre une poubelle/cendrier et un éclairage extérieur à la Salle Agnès Sorel, il y en a un manuel mais ce n'est pas pratique. *Marc BADILLER a demandé un devis à PLUME-THOMASSEAU et voit avec Christèle pour les supports muraux pour les télécommandes du chauffage.*

Jean-Claude MENEAU:

- dit qu'il faudrait prévoir des saignées sur les chemins ruraux que l'eau ravine
- signale un dépôt d'arbres coupés, Route de Villaines (chemin rural 22). *On va déposer plainte*.
- est allé à la réunion endiguements à la CCTVI, ce matin
- a assisté à la Commission Développement Economique de la CCTVI en Octobre dernier avec Marc BADILLER ; commercialisation de 3 structures EVEN PARK (100 emplois) / le garagiste de Saché veut acheter le bâtiment qu'il occupe / Centre routier sur ISOPARC (12 000 m²) / Alliance (100 pharmaciens) / Cap éco talents 80 % de satisfaits et 90% de reconduction / stand de la CCTVI à la Ferme Expo.

Monsieur le Maire informe qu'il a écrit à M. GASSOT (Vice-Président à l'Economie) pour la viabilisation de la nouvelle zone d'activité de CHEILLÉ.

Adèle DENIS:

- demande s'il y a un vide sanitaire sous le restaurant scolaire ? (réflexion sur la mise en place d'un self : pour y faire passer les câbles). *Non pas de vide sanitaire*.
- relaie la demande de Martine LÉON qui souhaite la réfection du Chemin de la Herpinière. *On va commander des cailloux, même si c'est un chemin ONF*.
- signale qu'il manque des bouchons de bouche à clé rue de l'Ile Bouchard

Anne-Sophie FERNANDES lui demande si la cantine a connaissance de la Loi qui préconise un menu végétarien par semaine? Non elle ne le savait pas et va se renseigner sur la mise en place

Elodie ROUSSEAU:

- annonce que le P'tit Bulletin d'Automne est imprimé et elle demande les articles pour le P'tit Bulletin d'hiver pour fin décembre
- rappelle la Fête des Loupiots le 07 Décembre à partir de 15h00 et remercie ses collègues de fournir un gâteau chacun. Il y aura un stand maquillage cette année.
- signale qu'elle a eu un problème avec la page facebook de la Commune ; propos diffamatoires et injurieux (qu'elle a réussi à bloquer), une plainte en gendarmerie.

Fabien BARREAU rappelle la Bourse aux jouets de dimanche (17/11) et l'animation de Noël « O comptoir des Gourmets » le 1^{er} Décembre (marché de producteurs)

Pascal VISCIERE:

- a assisté à la Commission déchets de la CCTVI (arrêt de la gestion directe du ramassage par la CCTVI, le personnel est reclassé, au 01/01/2020 c'est la COVED qui prend le relai / la déchetterie de SORIGNY va conventionner avec Emmaüs).
- annonce le début de la pose du pylône au Bourg le 18 Novembre
- informe d'une réunion pour la réfection de la voirie sur les ponts demain à 10h avec TTPL.

Marc BADILLER dit que la course d'orientation s'est bien déroulée, sous la pluie, le parking n'a pu être utilisé (la première voiture entrée s'est embourbée) les véhicules se sont donc stationnés (enlisés) sur les bords de routes et chemins. Thierry a dû les haler avec le tracteur communal. *Il faudra niveler les bernes qui sont défoncées*.

Prochaine réunion le 09 Décembre 2019.

Délibérations prises le 14/11/2019

N° 2/2019
N° 3/2019
N° 4/2019
N DES TERRAINS POUR LA
N DES TERRAINS POUR LA
ENTIONS
1ère TRANCHE
E 1 ^{ère} TRANCHE
2020
au 28/11/2019)
3

Signatures

HURTEVENT	FERNANDES	
Jean-Serge	Anne-Sophie	
JAVELOT	SALHI-JOLIT	
Daniel	Samira	
BADILLER	VISCIERE	
Marc	Pascal	
MIENIE A LI	HADDOUIN	
MENEAU Jean-Claude	HARDOUIN Jean-Pierre	
DENIS	LÉON	
Adèle	Martine	
CHAUBET Elisabeth	BABIN Sophie	
MOIRET	VANWATERLOC	
Ingrid	Damien	
BARREAU Fabien	ROUSSEAU Elodie	
rabien	Lioule	